



FONTENAY *aux roses*

N° 3

Janvier 2012

Les élus de l'Union de la Droite et du Centre dialoguent avec vous

Chères Fontenaisiennes, Chers Fontenaisiens

Je vous présente en mon nom et celui de mes amis du Conseil municipal, nos vœux chaleureux pour cette année 2012. Que celle-ci soit pour nous toutes et tous une «douze» et belle année de réussite.

Du 1er conseil d'installation 15 mars 2008 jusqu'au conseil du 8-12-2011 : Nous avons participé à 24 Conseils Municipaux. Nous avons délibéré sur 491 points à l'ordre du jour plus les vœux et questions. Nous nous sommes réunis préalablement, autant de fois que de Conseil pour arrêter nos positions.

VOTER POUR toutes les résolutions ayant pour objet les économies à réaliser, l'amélioration des conditions d'accueil des enfants à l'école, aux crèches, aux cantines, aux maisons pour personnes âgées dépendantes ou non, ainsi qu'aux structures d'accueil pour personnes à mobilité réduite et handicapée.

VOTER CONTRE : - la construction rue Boris Vildé édifié, au mépris des règles d'urbanisme.

- Le budget, n'approuvant pas les choix de la majorité,
 - Les garanties accordées par la ville aux emprunts contractés par les organismes de logements sociaux.
 - Les Emprunts sollicités pour des durées atteignant parfois 50 ans
 - L'augmentation de 9% des impôts locaux en 2009
 - La vente de terrains communaux à la société Lidll carrefour des Mouilleboeufs.
 - La suppression de la crèche Sainte Barbe
 - La vente du Conservatoire Soubise
 - L'édification place du Général de Gaulle d'un programme de logements sociaux à l'architecture affligeante
- Nous étions pour un nouveau marché, mais pas à cet endroit et pas à ce prix, pour une utilisation quelques heures par semaine. Projet sans concertation, mal conçu, élaboré sans les précautions techniques. Les faits ne nous démentent pas puisque le 2°s/sol est inondé et il pleut sur plusieurs étales.

Je vous remercie de rester fidèle à nos réunions mensuelles « Les élus rendent compte de leurs actions

aux Fontenaisiens », je vous invite à prendre connaissances de nos prochaines dates de réunion 2012 « Salle de l'église » de 20h30 à 22h00, les Mercredis

8 février, 21 mars, 23 mai, 27 juin, 3 octobre, 21 novembre et le 19 décembre 2012



Bien à vous

Muriel Galante - Guillemot Présidente du Groupe



Jean-Paul Aubrun, Anne Bullet, Pierre-Henri Constant, Madeleine Bucquet

UNION DE LA DROITE ET DU CENTRE - TOUS ENSEMBLE POUR FONTENAY-aux-ROSES

E-mail: muriel.guillemot@sfr.fr, Plus d'info reportez vous sur notre site: www.ump-fontenay.com

Janvier 2011

M. BUCHET, UN POLITICARD PLUS ATTACHÉ À SA CARRIÈRE QU'AU DEVENIR DE FONTENAY

De Maire, M. Buchet va se retrouver Sénateur dans 9 mois, sauf incident. Lui qui écrivait que le Sénat était « la maison de retraite de la République, qu'il devrait être supprimé. »

Comme il est difficile certaines fois d'avoir raison, depuis que M. Buchet a été parachuté dans notre ville, nous vous avons avertis : Cet homme est un politicard plus attaché à sa carrière politique qu'au devenir de Fontenay-aux-Roses. D'ailleurs que nous laisse-t-il ?

- Une cuisine centrale qui ne fonctionne pas,
- La ruine de la maison de quartier ex «Éscale»
- Le démantèlement d'associations sportives,
- La détérioration par des constructions non intégrées de rues pavillonnaires,
- Une vie économique exsangue et ..
- Un marché en construction mal placé et très cher...

Le Conseil Municipal n'a pas été avisé du fait que le Maire rendait son mandat. Comme les Fontenaisiens, nous avons été informés par les journaux, belle leçon de démocratie!

Le plus grave est que le Maire n'a raté aucune occasion de se mettre «sciemment» hors la loi! 2 exemples :

- Le refus d'assurer un service minimum en cas de grève des services, allant même jusqu'à fermer la Mairie pour être sûr qu'il y aurait 100% de grévistes.
- La votation citoyenne organisée pour le vote des étrangers aux élections locales et ce, malgré l'interdiction du Préfet. Quel curieux Sénateur qui piétine les Lois qu'il sera chargé d'amender et de voter. Bonne retraite M. Buchet.

Février 2011

LE MAIRE CENSURE L'ARTICLE DES ELUS DE LA DROITE ET DU CENTRE DANS LA TRIBUNE LIBRE DU FONTENAY MAG DE JANVIER.

Beau début d'année démocratique : la tribune n'a de libre que le mot et tout article ne doit paraître que s'il convient au Maire, censeur qui ne veut être qu'encensé. Mariant censure et ciseaux sectaires, M. le Maire a supprimé, sans concertation préalable, notre article dans la Tribune réservée aux groupes politiques, seul endroit où l'opposition municipale peut s'exprimer via un nombre de mots limité. Les articles sont publiés sous l'entière responsabilité de leurs auteurs, ce que nous assumons, mais la vieille censure veille.

M. le Préfet rappellera à M. le Maire les impératifs de la loi sur les droits d'expression des élus de l'opposition, mais les lois, il n'en fait pas grand cas comme vous pourrez le lire dans l'article censuré publié sur le site www.ump-fontenay.com Quoi de choquant dans cet écrit? Le titre indiquant que M. le Maire est plus attaché à sa carrière qu'au devenir de Fontenay? Le rappel de son bilan? L'exposé d'une incohérence entre ses dires et ses actes? L'oubli à rappeler un acte de sectarisme l'ayant conduit à supprimer à un élu socialiste sa délégation.

Ces actes de censure castratrice et de déni de démocratie montrent aux Fontenaisiens, si besoin était, la situation qui est la nôtre au Conseil Municipal où nous tentons de faire connaître, pour l'intérêt de tous, notre vision de Fontenay. Rappelons à M. le Maire, médecin, avant qu'il ne parte, que la censure est à la démocratie ce que le microbe est au malade: un mal !

Mars 2011

MISE EN CONFORMITE DES EQUIPEMENTS PUBLICS AVANT 2015

L'action qui consiste à vendre les bijoux de famille après avoir joué et perdu au casino, peut être mise en parallèle avec la fermeture de 45 berceaux à la crèche Sainte Barbe et la vente du bâtiment du conservatoire.

Tel un joueur d'échecs déplaçant ses pièces sur l'échiquier, le Maire annonce, après avoir gardé le secret depuis 2008, de nombreux projets, rénovant ici, fermant là.

Des industries, des commerces seraient-ils venus s'implanter pour augmenter les possibilités financières de la ville ?

NON ! Ce jeu de Monopoly n'a qu'un seul objectif : le maire doit vendre des biens immobiliers de la ville pour pouvoir financer les travaux de mise aux normes d'équipements publics avant 2015.

En synthèse, mis en vente d'un pavillon, propriété de la ville rue Soubise mitoyen du bâtiment du conservatoire, qui lui également doit être vendu pour financer la mise aux normes du château Sainte Barbe.

Pour cacher ces opérations, le maire va faire procéder à la réalisation, par Sud de Seine, d'investissements, tels un auditorium, projet décidé sans aucune concertation. Nous avons déjà un théâtre qui nous coûte cher...

Vendre un bien pour boucher les trous du budget et faire reconstruire par un tiers (Sud de Seine), cela s'appelle de la cavalerie, de la fuite en avant. A terme, ce sont les fontenaisiens qui payent !

Vous trouverez sur notre site ump-fontenay.com le détail de ce jeu de chaises «musicales».

Avril 2011

ENCORE UNE DÉCISION MAJEURE PRISE DU SEUL FAIT DU PRINCE, SANS CONCERTATION NI AVEC LES RIVERAINS NI AVEC LES ÉLUS.

Lors du conseil de quartier des Ormeaux-Renards les conseillers de l'opposition comme les Fontenaisiens présents ont appris la vente d'un terrain communal situé à la pointe de l'avenue Langevin et de la rue Jean Moulin à la société LIDL. Ce que nous reprochons au Maire, même si ce quartier, comme tout le reste de la ville manque de commerces, c'est d'agir seul sans que les commissions ad hoc soient saisies.

Le maire annonce dans le même temps qu'il y a eu un concours et le gagnant du concours! Quel était le cahier des charges? Le prix demandé? Et celui obtenu?

Constat navrant pour tous les présents à la réunion : le maire ne pouvait pas donner avec précision le prix de cette vente, il pensait que le prix était d'environ 1.2M €.

Aucun permis de construire n'a été encore examiné alors que la date d'ouverture est fixée à septembre 2012.

Cette construction est elle en conformité avec le Plan d'Occupation des Sols? Quel sont les dispositions prises vis-à-vis des bruits des camions, des fréquences des livraisons, il y a 22 parkings prévus, est-ce suffisant pour un magasin d'alimentation? Où se gareront les clients?

Après le projet de vente du conservatoire et du patrimoine communal rue du Dr Soubise, de la disparition de la crèche St barbe et maintenant de la vente d'un terrain municipal...

Que nous cache-t-on encore?

Mai 2011

DEPUIS 3 ANS À FONTENAY-AUX-ROSES, QUE CONSTATE-T-ON ?

Le bilan fiscal à mi-mandat de l'équipe élue en 2008 est largement en défaveur des Fontenaisiens ...

- Les dépenses de personnel sont en diminution, mais sans nous dire que depuis 2008 on a transféré à Sud de Seine : les missions d'emploi, l'éclairage public, la piscine, une partie de la propreté, la gestion des théâtres en 2011, ce qui se traduit, par une explosion des dépenses à caractère courant pour la communauté.

- Les subventions aux associations ne retrouvent pas leur niveau de 2008 après la très forte baisse de 2009.

On a encaissé cette année 1 Million € de recette ICADE supplémentaire, mais sans qu'aucune redistribution ne soit faite envers les Fontenaisiens.

La ville de Fontenay n'a jamais récolté autant d'impôts locaux directs, et depuis 2008 le taux municipal a augmenté de près de 9% soit 3% par an.

Et au final, depuis 3 ans, le Maire a rassemblé une cagnotte fiscale de presque 10 MILLIONS€... Cet autofinancement, ce sont les « économies » des Fontenaisiens.

Posons- nous les questions suivantes: Est-ce qu'il est plus facile de se loger à Fontenay ? Est-ce qu'il est plus facile de faire garder ses enfants en crèche? Est-ce qu'il y a plus de commerces? Est-ce que les entreprises se sont massivement installées à Fontenay? Est-ce que les trottoirs sont en meilleur état, est-ce qu'on se gare mieux? Est-ce qu'il y a plus d'équipements collectifs, ceux existant ont-ils été modernisés? Non, rien de tout cela !

Notre groupe a demandé une baisse des impôts de 5%, la Mairie en a les moyens, Mr Buchet n'y a prêté aucune attention. Les Fontenaisiens jugeront.

Mai 2011

BUDGET ET GESTION ALARMANTE DE LA VOIRIE COMMUNALE

L'entretien de nos rues et de nos trottoirs montre comment est géré et budgétisé l'un des services municipaux très chers au cœur des Fontenaisiens. Monsieur le Maire, si pour vous, il est bien loin le temps où vous étiez préoccupé par l'état des rues de Fontenay-aux-Roses, il reste pour nous les Fontenaisiens une préoccupation au quotidien. Il n'y a qu'à voir l'état des rues Galiéni, notamment en face du Repotel, de l'abbé Turgis de la rue des Ormeaux, du chemin Renaudin de la rue Georges Bailly, de la rue des Bénards, de la rue Scarron, ou bien même de la rue Jean-Jaures...

Nous sommes sûrs que les Fontenaisiens qui nous lisent pourraient ajouter encore des noms à cette liste non exhaustive des rues et - ou des trottoirs en mauvais état. Le chiffre prévisionnel inscrit à la ligne Voirie communale et routes Sous fonction 822, « au Budget Primitif 2010 » est de 335 000 euros. En le comparant à ce qui a été réellement réalisé, et donc à celui inscrit au « compte administratif 2010 », on voit alors que seulement 161 433 euros ont été investis. Les chiffres sont clairs : le taux de réalisation des travaux de voiries et trottoirs est de 48%. Pourquoi Monsieur le Maire, ne réalisez vous pas la totalité du financement que vous projetez? Pourquoi le taux de réalisation n'est-il pas au minimum de 80 % comme dans les communes avoisinantes. Les rues en mauvais état ne manquent pas à Fontenay.

Juin 2011

LE MAIRE DE FONTENAY-aux-ROSES ET LA JUSTICE

Le procès qui s'est déroulé du lundi 2 au jeudi 4 mai 2011 a mis en exergue les méthodes désastreuses de management du Maire de Fontenay-aux-Roses. Principalement envers sa Directrice de communication, laquelle a mis fin à ses jours le 4 juillet 2007. Mme le procureur a clairement indiqué que M. le Maire était jugé pour « harcèlement moral » avec dégradation des conditions de travail, propos humiliants, demandes de travaux irréalisables.

Trois experts ont conclu que le Maire est un être pervers, narcissique, maniaque, tyrannique, colérique, séducteur mais sans empathie vis-à-vis des autres et utilisant des méthodes brutales, exigeant au-delà de ce qui est normal pour un dirigeant.

L'avocate de la défense a commencé son plaidoyer en invitant, de façon choquante, la famille à : « accepter le choix de la Directrice de communication « pour les aider à faire leur deuil ! La défense est fondée sur le fait que le Maire n'assume aucune responsabilité de management sur le personnel communal. Cette responsabilité incombant au personnel de la Direction générale de la Mairie.

Le Procureur a requis 1 an de prison avec sursis et 10 000 euros d'amende contre M. le Maire. Le jugement sera rendu le 27 juin. Pour l'honneur de notre ville, en attendant le jugement, nous demandons le retrait de Monsieur Buchet de ses mandats de Maire et de Conseiller Général. Nous demandons à sa majorité municipale de prendre acte dans ce sens.

Juillet août 2011

COMMENT TOMBENT LES INFORMATIONS SUR LES PROJETS QUI VONT TRANSFORMER NOTRE VILLE ?

- Ni lors des conseils municipaux, ni en commissions.

- Ni lors de concertation avec les Fontenaisiens

Parfois en conseil de quartier, lorsque les projets sont « ficelés » mais toujours imprécis sur leur coût.

- À celui du Conservatoire, le maire a annoncé qu'il s'emploierait à construire un auditorium dans la cour du château La Boissière. Ce choix est pris sans aucune concertation. Le coût de l'opération est plus qu'imprécis. Le maire a dit ne pas savoir s'il coûterait 2 ou 3 Millions € !

- À celui des Ormeaux, le maire a annoncé la vente d'un terrain communal à la société LIDL, avenue Paul Langevin et rue Jean Moulin. Toujours aussi navrant ! Le maire n'a pu donner avec précision le prix de la vente, le prix est d'environ 1,2 Millions €. **DANS QUELS DELAIS ARRIVENT LES INFORMATIONS ?**

Un exemple: Demande du programme architectural et technique concernant le projet d'implantation de la musique et de la danse sur le site du Château La Boissière.

- En décembre 2010, la demande du programme est faite en communauté d'agglomération, en réunion de quartier, puis réitérée par les élus de l'opposition et les associations.

- Le 8 juin 2011 le programme nous est remis la veille du Conseil Municipal, suite à une demande officielle par la rédaction d'une question portée à l'ordre du jour du CM.

- En septembre 2010, le maire était déjà en possession du programme, cela est indiqué sur la couverture du document.

- À quoi riment ces rétentions d'informations?

- Pourquoi cette opacité dans les projets qui intéressent l'avenir de Fontenay-aux-Roses?

Septembre 2011

... RETOUR A LA CASE DEPART

JANVIER 2011: Anticipant la décision de justice le Maire a déclaré dans les medias notamment dans le Fontenay magazine et a qui voulait l'entendre sur le marché et ailleurs qu'il serait bientôt Sénateur. Et donc qu'il abandonnait son mandat de Maire au profit de son premier maire adjoint.

JUIN 2011: La condamnation dont il a fait l'objet à tout remis en question.

Le parti socialiste lui a retiré son investiture pour conduire la liste au sénatoriale, au profit du Maire de Clamart.

RESULTAT: Terminé le passage des Commandes de la ville à son premier maire adjoint.

AUJOURD'HUI : L'inconvénient pour les Fontenaisiens est que nous gardons le même Maire.

- Un Maire faisant l'objet d'une condamnation pour des faits ayant trait à l'exercice de ses fonctions, dont la gestion des affaires communales et du personnel sont de plus en plus décriés

Même s'il a fait appel de la décision de justice, nous restons demandeurs, comme beaucoup de Fontenaisiens, de sa démission de ses mandats de Maire et de Conseiller Général et le retour anticipé devant les électeurs.

DERNIERES MINUTES: Le procureur a interjeté un « appel à minimâ », ce qui signifie qu'il relance l'action de justice, car il juge que la peine prononcée vis-à-vis de M. Buchet est trop faible.

Un retrait de la vie politique pour Monsieur Buchet devrait être une question d'honneur...

Octobre 2011

PISTES CYCLABLES & SECURITE: «*circulons bien ensemble*»

La rue Robert Marchand et la rue Renée Isidore sont désormais autorisées à la circulation cycliste à contresens.

Pour information, le développement de la circulation cycliste dans Paris présente un coût humain en augmentation. Rien que pour le mois de juillet 2011, par rapport à 2010, le nombre de blessés dû aux accidents a augmenté de 80% (Source Préfecture de police).

Aucun mort n'est bien heureusement à déplorer. Pour bon nombre de ces blessés, cela se traduit par une évacuation, des soins et des arrêts de travail, donc un coût non négligeable pour la société.

Certes la rue doit être partagée. Si les automobilistes doivent se montrer prudents, le cycliste doit respecter les règles de circulation. Tout le monde est en mesure de constater, hors les circulations à contresens autorisées, beaucoup de deux roues empruntent les voies en sens interdit, grillent les feux rouges, roulent sur les trottoirs et les passages piétons.

Outre les risques pour eux-mêmes, ils font courir un danger aux autres usagers. Dans le boulevard de la République, autorisé à contresens dans le sens de la descente, on assiste à des circulations « à fond la caisse » de VTT, skateboard, patinette, et pas toujours par des enfants. M. le Maire prenez des mesures préventives, pour que ce partage de la chaussée se fasse en harmonie avec les règles « du circuler bien ensemble ». Nous ne voudrions pas avoir à vous en faire reproche un jour à l'occasion d'accident.

Novembre 2011

LE BEAU ET LE LAID A VOUS DE JUGER

Après 18 ans de règne à Fontenay-aux-Roses, Pascal Buchet a autorisé la construction de 19 logements en accession à la propriété. Le bâtiment sera situé, à la place du café « les Korrigans », rue Boucicaut, avec un RdC dédié aux commerces et 3 étages de logements. Le projet est élégant avec une toiture en zinc et une façade équilibrée qui reprend le rythme des constructions voisines en alternant briques blanches et panneaux de bois. Sur la rue se feront, comme nous l'avions demandé pour ne pas affecter la convivialité de la place du Général De Gaulle, l'entrée et la sortie d'un parking commun aux bâtiments en accession et aux sociaux. Bâtiments sociaux, dont nous avons déjà fait état, en janvier 2010 dans le Fontenay mag en dénonçant l'imposture architecturale. Ces 26 logements sociaux se répartissent entre un immeuble en rez-de-chaussée plus 2 étages sur la Place du Général De Gaulle et un autre en rez-de-chaussée plus 4 étages, parallèle au sentier de la demi-lune, face au château. Sous le qualificatif de sobriété, ces logements sociaux en toiture terrasse végétalisée présentent des façades lisses et sans intégration dans un site où se trouvent un bâtiment des années 30, l'ancienne perception, et le château Laboussière. Ce constat affligeant a été partagé par les élus de l'opposition et par ceux de la majorité. **L'économie a été le moteur de ce projet de logements sociaux.** Il faut que la population soit consultée sur ces projets avant la décision. Pour une fois qu'il y a mixité sociale dans la construction à Fontenay-aux-Roses, **nous demandons du « Beau pour Tous ».**

Décembre 2011

LEÇON D'OPPORTUNISME

M. Buchet a été « Ségolien » puis « Aubrytiste », il est aujourd'hui « Hollandien ». Cela s'appelle : être du côté du manche / retourner sa veste. Le Maire après avoir voulu être Sénateur ... Cherche un poste ministériel. « Le Canard enchaîné » écrit qu'il a glissé à l'oreille de M. Hollande: « Si tu as un petit truc pour moi ». Nous l'écrivions en janvier dans l'article censuré : M. Buchet est un « politique » plus attaché à sa carrière qu'au devenir de Fontenay-aux-Roses.

SON BILAN A MI-MANDAT LE PROUVE:

-2008 : Impossible de faire son passeport à Fontenay, les villes voisines assurent ce service public. Malaise pour le personnel de Mairie: Démission en bloc.

-2009 : Augmentation de la taxe foncière de + 5 à +7 %, de la taxe d'habitation +7,50 %. Diminution du budget associatif - 9%. Démantèlement de la maison de quartier ex « Escalé ». Attaque de personnes, vols sur la coulée verte, commerçants victimes de hold-up. Modification du POS non motivée par la qualité de vie, mais pour passer en force la construction rue Boris Vidé, arrêtée par la justice.

-2010: Eviction de 2 Maires adjoints. Vie économique exsangue, les commerces ferment. Grève du personnel devant la mairie.

-2011: Vente du patrimoine communal conservatoire et terrains. Places en crèches - 42 berceaux. Un marché souhaité, mais très cher. Le Maire condamné pour harcèlement moral.